REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU
GARD

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 030-213002736-20261117-2026_570-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Délibération
2026-11-57

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	15	19

Date de la Convocation
10/11/2026

L'an deux mille vingt-six et le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

M. SALAU Claude Maire,

Présents : Mrs et Mme, SALAU Claude, LEROUX Aurélie, FLORENSON Fabien, EYMARD Françoise, ROLLET Franck, BUYCK Marie-France, PIQUERAS MARTINEZ José, GEROSA-UDYCZ Isabelle, TACCIA Stephen, DESPALLES Brigitte, ALBINI Simon, BOULOGNE Damien, CAVALIER Grégory, PRIORON Hervé WU-ROLLIN Florence,

Absent(s) :
Excusé(s) : LAROZAS Daniel, CHARPENTIER GASQ Stéphania, MUCHA Jean-Philippe, EULA Patricia

Pouvoir(s) :
LAROZAS Daniel donne pouvoir à ALBINI Simon
CHARPENTIER GASQ Stéphania donne pouvoir à EYMARD Françoise
MUCHA Jean-Philippe donne pouvoir à LEROUX Aurélie
EULA Patricia donne pouvoir à BUYCK Marie-France

A été nommé secrétaire : ALBINI Simon

Objet de la Délibération :

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L811-1 ;
Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-1 à L4121-5 et R4121-1 et suivants ;
Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2021-51 du 21 janvier 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences ;
Vu la saisine du comité social territorial,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,
Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire, Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

DE VALIDER le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le plan d'actions annexés à la présente délibération.
DE S'ENGAGER à mettre en œuvre le plan d'action issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière et réglementaire du Document Unique.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à inscrire au budget les chapitres correspondants et signer tous les documents relatifs au plan d'action du Document Unique.

DECISION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'adopter la proposition.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 030-213002736-20261117-2026_570-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire par transmission 18/11/2026
en préfecture le 18/11/2026

Le Maire
Claude SALAU



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr